

**MISSION PERMANENTE  
DE LA FRANCE  
AUPRES DES NATIONS UNIES**

**MISSION PERMANENTE  
DU ROYAUME DU MAROC  
AUPRES DES NATIONS UNIES**

**VII<sup>ème</sup> Conférence de l'Article XIV  
du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires**

**(New York – 23 septembre 2011)**

**Présentation du rapport des coprésidences française et  
marocaine (2009 – 2011)**

**(Point 7 de l'ordre du jour)**

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Monsieur l'Ambassadeur Toth,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames, Messieurs,

Le 24 septembre 2009, la France et le Maroc prenaient le relais de l'Autriche et du Costa Rica, en co-présidant la VIème Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du TICE (dite « Conférence de l'Article XIV).

Au cours de ces deux années nous avons œuvré, ensemble, sans relâche et avec le concours du Secrétariat Technique Provisoire de la Commission préparatoire de l'OTICE que nous remercions, pour rappeler, en toute occasion, l'importance que revêt l'universalisation du Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires (TICE), ainsi que l'urgence de son entrée en vigueur.

Cette coopération étroite et fructueuse avec le Maroc a marqué, une fois de plus, l'engagement résolu de la France en faveur de ce Traité, dans la droite ligne de nos orientations et de nos engagements dans ce domaine tels qu'ils ont été définis par le Président de la République lors de son discours de Cherbourg en mars 2008.

A cet égard, nous pouvons aujourd'hui nous féliciter que le TICE s'impose dorénavant comme la norme internationale légale en matière d'interdiction des essais nucléaires, avec à ce jour 182 Etats signataires et 155 ratifications<sup>1</sup>.

A ce propos, il est utile, à l'aube d'une nouvelle présidence de la Conférence de l'Article XIV, de souligner le rôle essentiel de ce Traité en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, comme le reconnaît le document final de la conférence d'examen du Traité de Non Prolifération de mai 2010<sup>2</sup>. Cinq actions sont d'ailleurs consacrées au TICE dans ce document final<sup>3</sup>, pour appeler les Etats à ratifier et à mettre en œuvre cet instrument.

---

<sup>1</sup> Les dernières ratifications sont celles du Ghana (juin 2011) et récemment de la Guinée (septembre 2011) ; Trinidad et Tobago étant le dernier Etat à avoir adhéré au Traité ;

<sup>2</sup> Paragraphe 83 du document final.

<sup>3</sup> Actions 10 à 14 ; document sous la référence NPT/CONF 2010/50 (vol I)

Nous nous réjouissons que la coprésidence de la France et du Maroc nous ait permis d'avancer en vue d'une entrée en vigueur du Traité. Au cours de ces deux années, cinq Etats ont en effet choisi de ratifier le TICE : Trinidad et Tobago (signature et ratification), la République Centrafricaine, les Iles Marshall, le Ghana et, en dernier lieu, la Guinée. Nous nous félicitons de ces nouvelles ratifications.

\*\*\*\*

La France et le Maroc ont œuvré sans relâche et en toute occasion, dans le cadre d'un plan d'action et une feuille de route élaborés conjointement, afin de promouvoir le TICE.

Notre objectif était de créer un élan, une dynamique en faveur de son universalisation.

En premier lieu, nous avons mené des actions de sensibilisation en faveur de l'universalisation du Traité.

- par un dialogue intense et des démarches auprès des Etats de l'Annexe 2 n'ayant pas signé ou ratifié le Traité, au cours desquelles nous avons fait valoir l'importance que nous attachions à l'entrée en vigueur de cet instrument.

A cet égard, nous nous sommes réjouis de l'annonce faite par l'Indonésie, au mois de mai 2010, de son intention de ratifier ce texte.

Nous formons aujourd'hui le vœu que la procédure de ratification désormais engagée devant Parlement aboutisse dans les meilleurs délais et permette ainsi de porter la liste des Etats de l'Annexe II n'ayant pas signé<sup>4</sup> ou ratifié ce Traité de 9 à 8 Etats.

- Nous avons également mené des démarches spécifiques auprès des Etats en dehors de l'Annexe 2, en particulier à l'occasion de différents événements qui ont été autant de temps forts de la coprésidence française et marocaine.

---

<sup>4</sup> Annexe 2 : non signataires (Inde, Pakistan, RPD de Corée), non ratifiants (Chine, Egypte, Etats-Unis, Indonésie, Iran, Israël)

Nous pourrions citer à titre d'exemple :

- le Sommet de l'Union africaine d'Addis Addiba (25 janvier-2 février 2010) avec des démarches auprès plusieurs Etats africains (Angola, Ghana, RCA, Guinée équatoriale, Zimbabwe, Swaziland notamment) en faveur de la ratification du Traité;

- le Sommet Afrique- France (Nice, 30 mai/1 juin 2010) avec de nouvelles démarches de sensibilisation des partenaires africains ;

- lors de la 5<sup>ème</sup> Conférence ministérielle pour la promotion de l'entrée en vigueur du Traité (23 septembre 2010), en lien avec le groupe des Amis du Traité (Australie, Canada, Finlande, Japon et Pays-Bas), qui a permis d'adopter une déclaration conjointe.

- Plus généralement, nous avons œuvré à la promotion du Traité dans différentes enceintes multilatérales, et notamment :

- les Nations Unies (en particulier dans le cadre des travaux de la 1<sup>ère</sup> commission). Nous avons mobilisé nos partenaires et coparrainé la résolution 65/91 adoptée le 8 décembre 2010, soulignant l'importance et l'urgence de ratifier, sans délai et sans conditions, le TICE pour permettre son entrée en vigueur dès que possible ;

- la présidence française du G8 avec des démarches communes auprès des Etats les plus susceptibles de ratifier le Traité ;

- la 8<sup>ème</sup> conférence d'examen du Traité sur la Non Prolifération des armes nucléaires (mai 2010), événement au cours duquel la France et le Maroc ont organisé un événement parallèle « Promoting the CTBT : Politics, Science and Capacity Development ».

Outre la sensibilisation politique que nous venons de présenter, la France et le Maroc ont, avec le concours du STP, engagé des actions thématiques ou régionales particulièrement ciblées.

Cela a été notamment le cas :

- lors de l'atelier régional organisé par la Mongolie et le Secrétariat Technique Provisoire de la Commission préparatoire de l'OTICE à Oulan Bator (15-16 mars 2010), auquel une vingtaine de pays asiatiques a participé ;

- à l'occasion de l'atelier régional organisé par le Maroc et le Secrétariat Technique Provisoire de la Commission préparatoire de l'OTICE à Rabat (28-29 octobre 2010) qui avait pour objectif de promouvoir le Traité auprès d'une quinzaine d'Etats africains qui ne l'avaient pas encore signé (Ile Maurice et Somalie) ou ratifié (Egypte, Angola, Congo, Ghana notamment).

Outre l'objectif d'universalisation, cet atelier a permis également de mettre l'accent sur le renforcement des capacités des Etats, sur les applications civiles et scientifiques du Traité (alertes sismique et au tsunami) ainsi que sur le développement de la coopération régionale ;

- Enfin, la conférence Science et Technologies à Vienne (8-10 juin 2011), organisée par le Secrétariat Technique Provisoire de la Commission préparatoire de l'OTICE, a constitué un forum majeur d'échanges, réunissant près de 800 scientifiques, diplomates et représentants de la société civile venant de plus de 100 pays.

Plusieurs thématiques ont été passées en revue, notamment :

- la compréhension du système Terre et de la source d'une explosion nucléaire ;
- les progrès dans les réseaux de capteurs et des technologies d'observation;
- l'analyse et visualisation pour les applications de vérification;
- l'amélioration de la connaissance par le partenariat;

Cet événement, qui a bénéficié d'un concours financier de l'Union européenne dans le cadre d'une action commune de soutien à la Commission préparatoire de l'OTICE<sup>5</sup>, a permis une vraie sensibilisation sur les enjeux technologiques et scientifiques liés au régime de vérification, ce qui contribue naturellement à encourager l'universalisation de ce texte.

---

<sup>5</sup> Cf. décision du Conseil 2010/461/PESC du 26 juillet 2010.

Il nous faut aujourd'hui poursuivre et approfondir ce partenariat durable avec la communauté scientifique. A cette fin, une nouvelle conférence est d'ores et déjà prévue pour 2013.

\*\*\*\*

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Monsieur l'Ambassadeur Toth,

Mesdames et Messieurs les ambassadeurs,

Mesdames, Messieurs,

La France et le Maroc sont heureux d'avoir apporté leur contribution aux efforts pour promouvoir l'entrée en vigueur de ce traité essentiel.

Nous félicitons la Suède et le Mexique qui reprennent aujourd'hui le flambeau de la coprésidence et qui, à leur tour, s'engagent résolument en faveur de l'universalisation du Traité et de son entrée en vigueur.

Qu'ils soient assurés de notre plein soutien, partout où cela sera possible.

A l'aube de cette nouvelle présidence de la 7<sup>ème</sup> Conférence de l'Article XIV, nous formons donc des vœux pour que le cap symbolique des 160 ratifications puisse être atteint dans les meilleurs délais.

\*\*\*\*